

Il y a quelque temps, après une question de ma part en Chambre, le ministre a semblé avoir trouvé une solution au problème. Il a répété une déclaration antérieure, selon laquelle la question était à l'étude. J'estime qu'il est temps d'en arriver à une solution définitive. Les employés de l'hôpital Shaughnessy devraient toucher des traitements comparables à ceux des personnes travaillant dans d'autres institutions du même genre, à Vancouver. Sauf erreur, il existe à l'heure actuelle un grand écart entre les traitements des infirmiers de l'hôpital Shaughnessy et ceux des infirmiers d'autres institutions de cette ville. Le problème est devenu tellement grave qu'il existe un réel danger que la qualité des soins accordés aux anciens combattants dans cet hôpital diminue. J'ai reçu dernièrement une coupure, que je n'ai pas ici mais qui expose le danger menaçant les anciens combattants traités dans cette institution, en raison de l'insuffisance du personnel, du départ d'infirmiers et de l'arrivée constante de nouveaux infirmiers. Autant de facteurs qui compromettent la qualité des soins auxquels sont en droit de s'attendre les anciens militaires hospitalisés à cet endroit.

• (6.10 p.m.)

Je ne dis rien des soins qu'on y donne; ceux qui les prodiguent font de leur mieux, mais à cause de ces facteurs, ils ne peuvent se montrer à la hauteur de la tâche et donner les soins qu'on attend et désire d'eux. Je remarque que le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants est ici; j'espère qu'il saura faire part au ministre de ces problèmes particuliers et les lui signaler une fois de plus afin que la situation puisse être rectifiée.

L'autre question que j'aimerais porter à votre attention de nouveau est celle des fonctionnaires retraités. La chose a déjà été mentionnée bien des fois et le ministre de la Justice connaît bien le problème.

M. Knowles: Il le devrait.

M. Patterson: Le député de Winnipeg-Nord-Centre dit qu'il le devrait. Je suis heureux que le député ait plaidé cette cause à maintes reprises, comme d'autres, d'ailleurs. A mon sens, il est pitoyable que certains de nos fonctionnaires retraités aient pu se tirer d'affaires avec la maigre pitance qu'on leur verse actuellement. Je sais qu'on donne bien des excuses. On dit, par exemple, que plusieurs de ces personnes bénéficient d'autres mesures de

portée générale qui ont été adoptées et ainsi de suite. Mais, selon moi, cela n'a rien à voir à la pension que les fonctionnaires à la retraite devraient recevoir.

Un grand nombre de ces gens ont consacré de longues années au service de l'État et ils se sont dévoués admirablement pour le pays. Et maintenant ils subsistent pauvrement. J'estime que, s'il le voulait, le gouvernement pourrait trouver un moyen d'accorder un revenu plus convenable aux pensionnés qui reçoivent un montant si misérable. Monsieur le président, je demande au ministre des Finances de reconsidérer une fois de plus toute cette question. Il me dira, je suppose, qu'elle est sans cesse révisée. C'est de là que vient peut-être toute la difficulté: elle est sans cesse révisée, mais on ne fait presque rien. Je demande donc encore une fois au ministre, au cours de ces dernières heures de la session, de s'intéresser à ce problème et d'essayer de faire quelque chose pour aider ceux qui sont dans le besoin, parce qu'ils reçoivent depuis des années une pension insuffisante.

M. Cowan: Monsieur le président, comme nous examinons l'octroi de crédits au gouvernement pour une période de quatre mois au lieu des prévisions budgétaires, il y a deux points que je voudrais signaler à la fin de cette session. Il y a trois ans ce mois-ci, j'étais élu député pour la première fois et c'est la troisième fois que je suis en mesure de parler sur des questions d'importance nationale le jour où le Parlement doit s'ajourner. Les débats et les discussions sur les dépenses nationales pourraient, croyez-moi, être mieux agencés qu'ils ne l'ont été durant ces trois ans.

Tous les députés savent, je crois, que je n'appuie pas la mesure concernant l'impression de prétendues éditions canadiennes. Je déclare publiquement que je n'appuie pas cette mesure, car elle accorde des exemptions au *Time* et au *Reader's Digest*. Je n'ai pas seulement fait une déclaration à ce sujet, il y a une semaine aujourd'hui, mais j'ai adopté cette attitude depuis la publication du rapport O'Leary en 1961. A cet égard, j'aimerais féliciter le ministre des Finances qui a prêté l'oreille à mes arguments quand j'ai affirmé que la mesure législative concernant les publications ne devrait comporter aucune exception. Lors de la présentation des modifications à la loi sur les banques...